



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
Affaire suivie par François de Leyris
☎ 02.40.41.47.68
☎ 02.40.41.47.50
francois.de-leyriss@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 15 NOV. 2012

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Nom du pétitionnaire : S.A. Adrimex, rue Saint Exupéry à SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU (44860).

Nature et adresse du projet :

Augmentation de la capacité de l'usine implantée rue Saint Exupéry à SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU en vue de la préparation de produits élaborés à partir de crustacés;

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier qu'elle a reçu complet et régulier le 14 septembre 2012.

Depuis le 14 novembre 2012, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

POUR LE PREFET

Thérèse LERASTARD
la directrice de l'environnement
et du management de l'action publique

Thérèse LERASTARD

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1
TELEPHONE : 02.40.41.20.20 - COURRIEL : courrier@loire-atlantique.pref.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi - de 9 H 00 à 16 H 15